

Ponkin I.V., Redkina A.I. Conclusion concernant le Deuxième rapport de Richard McLaren du 09.12.2016 «L’investigation de l’Agence mondiale antidopage (AMA) des allégations des athlètes russes de l’Olympiade de Sotchi de l’utilisation des produits dopants».

Introduction

La présente Conclusion expose les résultats de l'analyse du Deuxième rapport du 9 décembre 2016 «L’investigation de l’Agence mondiale antidopage (AMA) des allégations des athlètes russes de l’Olympiade de Sotchi de l’utilisation des produits dopants», préparé par Richard H. McLaren, dénommé la «Personne indépendante» (PI), à la demande de l'Agence mondiale antidopage (ci-après, – AMA), et envoyé au Président de l’AMA (ci-après, – le Deuxième rapport, le Deuxième rapport de R. McLaren)¹.

L’objectif de la présente Conclusion est d'évaluer la base juridique et factuelle du Deuxième rapport de R. McLaren indiqué ci-dessus, la possibilité et le bien-fondé juridique de l'utilisation de ce rapport à titre d'arguments (post-factum) pour exclure l'équipe nationale paralympique russe de la participation aux Jeux paralympiques à Rio de Janeiro en 2016 et pour éliminer certains athlètes russes de la participation aux Jeux Olympiques à Rio de Janeiro en 2016, ainsi qu'à titre de base et de motifs des autres mesures, actuelles ou futures, restrictives et répressives, en relation avec les athlètes russes, les organisations sportives et les équipes nationales russes.

La présente Conclusion est directement réalisée sur le texte original du rapport susmentionné, compte tenu que l'auteur de cette Conclusion possède la traduction en Russe. La pagination par rapport aux citations portées est effectuée sur la version originale anglaise de ce rapport.

Lors de l'analyse du Deuxième rapport de R. McLaren, on a découvert de nombreuses lacunes importantes, similaires en plusieurs cas avec celles qu'on avait identifié précédemment, dans le premier rapport de R. McLaren – Rapport: «L’investigation de l’Agence mondiale antidopage (AMA) des allégations des athlètes russes de l’Olympiade de Sotchi de l’utilisation des produits dopants» du 16.07.2016, qui, comme nous l'avons prouvé², était fondé sur des informations qui n’ont pas été soumises par R. McLaren au contrôle et à la confirmation d'authenticité par les moyens

¹ WADA Statement regarding conclusion of McLaren Investigation // <<https://www.wada-ama.org/en/media/news/2016-12/wada-statement-regarding-conclusion-of-mclaren-investigation>>; <<https://www.wada-ama.org/en/resources/doping-control-process/mclaren-independent-investigation-report-part-ii>>; <https://www.wada-ama.org/sites/default/files/resources/files/mclaren_report_part_ii_2.pdf>. Date de fixation des informations – le 15/12/2016.

² Ponkin I.V., Grebennikov V.V., Kouznetsov M.N., Slobodtchikov V.I., Bogatyrev A.G., Botnev V.K., Redkina A.I. Analyse juridique des rapports de l’AMA contre le sport russe en 2015–2016 / Consortium de spécialistes en droit sportif. – Moscou, 2016. – 230 p.

<http://moscou-ecole.ru/wp-content/uploads/2016/12/Book2016.pdf>

Ponkin I.V., Grebennikov V.V., Kouznetsov M.N., Botnev V.K. Falsified reports: Juridical analysis of the WADA reports in 2015–2016 about Russian sport. – Moscow: Consortium of Sports Law Professionals, 2016. – 66 p.

objectifs, ne contenait aucunes preuves et justifications directes univoques des conclusions déclarées par R. McLaren, possédait de nombreux désaccords et spéculations, réalisait une série de techniques de manipulation, comprenait la multitude d'approbations fausses et imaginées arbitrairement.

Il faut raisonnablement reconnaître que le Deuxième rapport de R. McLaren du 09/12/2016, de même que son premier rapport, à juste titre, est biaisé, non étayé, et en grande partie, falsifié. Plus loin, ces évaluations seront justifiées soigneusement et en détails.

Partie principale

1. Analyse des thèses principales (déclarations principales) du Deuxième rapport de R. McLaren

Dans le paragraphe «Points clés du 2ème rapport» du Deuxième rapport, contenant une description de ses thèses et conclusions principales, tout de suite (dans le premier alinéa), il est déclaré sur la présence systémique («dans le cadre de l'infrastructure organisée») d'entente criminelle à grande échelle de plusieurs administrations étatiques de la Fédération de Russie (Ministère des Sports de la Russie, Service fédéral de sécurité (FSB) de la Russie), en vue de faciliter les violations systématiques grossières des règles antidopage et de dissimuler ces violations:

«L'entente administrative et la dissimulation de l'utilisation de dopage. L'entente administrative concernait les athlètes des sports d'été et d'hiver et comprenait des fonctionnaires russes au sein du Ministère des Sports et de son infrastructure – dans les organisations telles que la RUSADA (Agence antidopage russe), le CPS [Centre de préparation des sportifs], le Laboratoire de Moscou, ainsi que le FSB, afin de manipuler les résultats du contrôle de dopage. Les sportifs – les représentants des sports d'été et d'hiver agissaient non pas individuellement, mais dans le cadre du système (infrastructure) organisé, comme cela a été indiqué dans le 1er Rapport» (p. 1).

Il a été déclaré en plus, qu'une telle activité était **systématique, centralisée** (c'est-à-dire, contrôlée à partir d'une centre unique), et se perfectionnait constamment: *«Une telle dissimulation systématique centralisée et la manipulation du procès du contrôle de dopage sont apparues et se perfectionnaient au cours de leur application aux Jeux d'été en 2012 à Londres, à l'Universiade en 2013, au Championnat du monde d'athlétisme en 2013 à Moscou et aux Jeux d'hiver de Sotchi en 2014» (p. 1).*

Les déclarations faites ci-dessus, dans le Deuxième rapport, comme le montre son analyse, en fait, imprègnent tout son contenu, expriment le concept général et les conclusions principales du Deuxième rapport, que R. McLaren essaye d'argumenter, à savoir, – la déclaration de l'existence du système d'État russe (avec la participation de fonctionnaires officiels) de distributions massives illégales, parmi les athlètes, et d'utilisation par ces athlètes en Russie des substances dopantes interdites, et de falsification à grande échelle des échantillons de dopage, afin de dissimuler ces faits.

Pour prouver ce concept général, R. McLaren a choisi les hypothèses, les raisons, les arguments, et a interprété toutes les circonstances décrites, en plus, la conclusion principale est présentée sous formes différentes, par exemple:

«En Russie, il y avait un programme d'utilisation et de dissimulation du dopage, qui pouvait être utilisé pour améliorer l'image de la Russie à l'aide des sports. Tels procédés de manipulation et de dissimulation des résultats lors du contrôle de dopage étaient organisés (institutionnalisés) avec la participation des fonctionnaires d'État en Ministère des Sports, RUSADA, CPS, Laboratoire de Moscou et du FSB, ainsi qu'avec l'aide des fonctionnaires sportifs et des entraîneurs... Toutes les parties nommées réalisaient conjointement l'entente avec un objectif commun – l'utilisation du dopage et ensuite, la dissimulation de son utilisation. Comme cela a été décrit en détails dans le présent Rapport, chacune de ces parties jouait son rôle dans cette entente» (p. 46–47).

«La Personne indépendante a établi que dans la période de 2011 à 2015, le système administratif (institutionnalisé) de manipulations des résultats du contrôle de dopage et de dissimulation de l'utilisation du dopage par les sportifs fonctionnait en Russie. L'entente et la dissimulation des résultats s'étendaient aux athlètes russes pratiquement dans tous les sports Olympiques» (p. 35).

«La dissimulation et les manipulations lors du contrôle de dopage ont été effectuées avec la participation des fonctionnaires du Ministère des Sports, du CPS et du FSB, ainsi que d'autres fonctionnaires sportifs et des entraîneurs. Les personnels de la RUSADA et du Laboratoire de Moscou ont été également impliqués en cela» (p. 34).

«Vers 2011, le travail sur ce qui est devenu l'entente dans le domaine du contrôle de dopage dans le sport russe a été commencé. Cette entente est devenue la base d'un système bien réglé de falsification, permettant aux athlètes russes de prendre part aux compétitions malgré l'utilisation des produits dopants» (p. 21).

«Telles manipulations ont été réalisées sous différentes formes et par différentes parties de l'infrastructure sportive en Russie» (p. 18).

«... depuis 2012, le Ministère des Sports travaillait dur pour accoutumer les athlètes à prendre un "cocktail"» (p. 63).

«L'infrastructure sportive du pays, y compris, le Ministère des Sports, la Fédération russe d'athlétisme (VFLA), l'Agence antidopage russe (RUSADA), le Service fédéral de sécurité (FSB), le Centre de préparation des sportifs des équipes nationales de la Russie (CPS), le Laboratoire de Moscou et les entraîneurs, participaient à la création de l'entente en ce qui concerne l'utilisation des produits dopants» (p. 80).

«Les fonctionnaires dans le Ministère des Sports («MdS»), dans le CPS et le Service fédéral de sécurité («FSB»), ainsi que d'autres fonctionnaires sportifs et des entraîneurs ont été impliqués dans le processus de dissimulation et de manipulation du contrôle de dopage» (p. 20–21).

Sur la base des déclarations de ce genre (en fait – des conjectures et des suppositions de R. McLaren), sans preuves convaincantes et suffisantes, la conclusion suivante a été faite: **«4.8. Le résumé des résultats reçus.** L'équipe Olympique russe, dans une échelle sans précédent, a déformé les résultats des Jeux de Londres en 2012, et l'ampleur de ces violations, ne sera probablement jamais clarifiée entièrement. Cette altération comprenait l'utilisation continue des substances interdites, la manipulation avec des échantillons et la falsification de la comptabilité dans l'ADAMS. Ces actions étaient assurées par les fonctionnaires russes haut placés, y compris, le ministre des

sports et le vice-ministre des sports, l'entraîneur principal et l'entraîneur de l'équipe nationale, de la RUSADA, du CPS et du Laboratoire de Moscou. La préparation des Jeux et les actions de l'AMA, qui se sont produites peu après, sont devenues les leçons instructives sur la façon de cacher l'utilisation des schémas et des manipulations de dopage. Le désir de gagner des médailles a étouffé leur système collectif, moral et éthique, des valeurs, et des valeurs Olympiques du fair-play» (p. 77–78).

Également, dans le Deuxième rapport de R. McLaren il a été déclaré:

«Grâce aux efforts déployés par le MdS et le docteur Rodchenkov, il a été élaboré le DPM, en tant que mécanisme définitif sans à coups, perfectionnant considérablement la pratique «sur les lieux» et en général, permettant de réduire la probabilité de détection de l'utilisation des produits dopants par les athlètes» (p. 51).

«Au cours de cette période, d'autres nouvelles méthodes de dissimulation des faits de l'utilisation des produits dopants ont été développées par les principaux participants: MdS, RUSADA, Centre de préparation des sportifs des équipes nationales de la Russie («CPS»), Service fédéral de sécurité («FSB») et Laboratoire de Moscou, qui représentent ensemble le cercle intime des complices dans le schéma russe des manipulations des résultats du contrôle de dopage et de la dissimulation de ces faits. Ces processus et procédures font l'objet de la discussion dans les chapitres suivants. Tous ces événements ont conduit à l'avant-dernier schéma frauduleux aux Jeux de Sotchi» (p. 52).

«La base de ce qui, en fin de compte, deviendra la tromperie bien huilée du système, permettant aux athlètes russes de participer aux compétitions en prenant les produits dopants, était formée et développée après l'introduction de la méthodologie de dissimulation des échantillons positifs. Dans les chapitres qui suivent, il y a les discussions des autres parties mobiles de ce tableau qui présentent l'entente de dopage dans le sport russe» (p. 59).

«Le Ministère des Sports de la Fédération de Russie (MdS) s'est rendu compte du caractère risqué du modèle de dopage décentralisé, utilisé «sur les lieux», et de sa vulnérabilité pour les investigations. Les nouvelles élaborations dans la sphère de détection et de fixation dans le domaine de la lutte contre le dopage ont fait dérailler un vieux modèle de dopage, et sans compréhension des techniques scientifiques les plus récentes dans ce domaine les entraîneurs créaient le risque pour les athlètes russes, d'être pris. Pour le Ministère des Sports c'était de plus en plus évident qu'il fallait changer les méthodes existantes d'utilisation des produits dopants. Le contrôle d'utilisation des produits dopants devrait être centralisé, et depuis 2012, le Ministère des Sports travaillait dur pour accoutumer les athlètes à prendre un «cocktail» des stéroïdes de trenbolone, d'oxandrolone et de metenalone, développé par le Dr Rodchenkov et distribué par les autres» (p. 62–63).

«Le MdS a tenté d'harmoniser le régime de dopage et de contrôler l'utilisation du «cocktail» du Dr Rodchenkov...» (p. 64).

Cependant, dans le Deuxième rapport, il n'y a aucune preuve vérifiable et pertinente de l'existence et du fonctionnement d'un tel système et de tels schémas, ainsi que de la participation dans ces schémas des personnes citées par R. McLaren, de même qu'il n'a pas été produit, même dans un degré minimal, la description claire de ce

système, dont l'existence a été déclarée dans ce rapport. La chronologie des événements présentée sur les pages 16–17 du Deuxième rapport de R. McLaren représente plutôt une simple énumération d'événements non liés entre eux.

L'analyse de contenu du Deuxième rapport de R. McLaren montre que le Ministère des Sports de la Fédération de Russie («Ministry of Sport», «MofS») a été mentionné dans le Deuxième rapport de R. McLaren **54 fois** (p. V, 1, 7, 15, 20, 22, 30, 34, 38, 42 – deux fois, 47, 49 – deux fois, 51, 52, 53 – deux fois, 57, 62, 63 – trois fois, 64, 66, 70 – deux fois, 71, 80, 81, 82, 83 – trois fois, 86 – trois fois, 91, 92, 94, 95 – trois fois, 96 – deux fois, 109, 110, 111, 115 – deux fois, 118 – deux fois, 119 – deux fois), dont **52 fois** dans le sens négatif (p. 1, 7, 20, 22, 30, 34, 38, 42 – deux fois, 47, 49 – deux fois, 51, 52, 53 – deux fois, 57, 62, 63 – trois fois, 64, 66, 70 – deux fois, 71, 80, 81, 82, 83 – trois fois, 86 – trois fois, 91, 92, 94, 95 – trois fois, 96 – deux fois, 109, 110, 111, 115 – deux fois, 118 – deux fois, 119 – deux fois). Le Vice-président du Gouvernement de la Fédération de Russie V.L. Mutko (auparavant - Ministre des Sports de la Fédération de Russie) a été mentionné dans le Deuxième rapport de R. McLaren **8 fois** (p. 15 – deux fois, 50, 63, 74, 75, 78, 84), dont **6 fois** dans le sens négatif (p. 50, 63, 74, 75, 78, 84).

Presque toutes les références à des sources d'information, positionnées sans fondement comme «preuves» dans le Deuxième rapport, en ce qui concerne les affirmations sur l'implication des autorités de l'État russe dans la distribution massive illégale, parmi les athlètes, des substances interdites de dopage, sur l'assistance en utilisation massive, par les athlètes en Russie, des substances interdites de dopage, et sur la falsification à grande échelle des échantillons de dopage afin de dissimuler ces faits, sont réduites à des liens vers:

– les déclarations et les documents sans preuves et probablement avec un haut degré de falsification de G. Rodchenkov, et tout cela, malgré le fait que dans le Rapport Final N° 1 du 09/11/2015 de la commission de R. Pound, R. McLaren, etc.³, G. Rodchenkov a été reconnu et nommé (on met l'accent – reconnu et nommé par les auteurs du Rapport, y compris R. McLaren lui-même): 1). *«le complice par aide et assistance et l'instigateur en ce qui concerne les activités liées à l'utilisation du dopage»* (p. 12, 116, 278 du Rapport de Pound-McLaren), 2). *«la partie intégrante du schéma de conspiration... de dissimulation des échantillons positifs des tests de dopage»* (p. 15, 213, 280 du Rapport de Pound-McLaren), 3). *«l'organisateur de la dissimulation des échantillons positifs des tests de dopage»* (p. 13, 202, 279 du Rapport de Pound-McLaren), 4). *«la personne corrompue»*, qui non seulement acceptait, mais aussi extorquait de l'argent pour dissimuler les échantillons positifs des tests de dopage (p. 13, 202, 279, 200–201 du Rapport de Pound-McLaren), 5) «le menteur» (p. 13, 204, 279 du Rapport de Pound-McLaren); et déjà les déclarations de G. Rodchenkov deviennent une raison de réalisation de certaines études revendiquées de laboratoire;

³ The Independent commission Final Report № 1, November 9, 2015 // <https://wada-main-prod.s3.amazonaws.com/resources/files/wada_independent_commission_report_1_en.pdf>.

– le Rapport de R. McLaren du 16/07/2016 «L’investigation de l’Agence mondiale antidopage des allégations des athlètes russes de l’Olympiade de Sotchi de l’utilisation des produits dopants», présenté précédemment, également peu fondé et falsifié (comme le Deuxième rapport analysé), basé sur ces mêmes déclarations et documents de G. Rodchenkov, frauduleux et sans preuves;

– les jugements abstraits de quelques personnes encore, qui (tel que présenté par R. McLaren) n’ont rien confirmé d’une manière convaincante et claire.

En fait, toute l’argumentation des affirmations citées ci-dessus est réduite (probablement, en raison de l’absence de tout élément de preuve) au suivant: *«Il y avait une entente nettement coordonnée, dans laquelle les fonctionnaires sportifs russes du MdS, CPS, les employés du Laboratoire de Sotchi qui se trouvaient à Moscou, la RUSADA, le Comité d’organisation des Jeux Olympiques en Russie, les athlètes et le FSB, ont été impliqués. Bien qu’il ne serait jamais possible d’établir le nombre exact de personnes impliquées dans l’entente, ou leurs rôles personnels, l’ensemble de tous leurs efforts collectifs de groupe a amené sans aucun doute à l’absence pour d’autres adversaires de conditions égales de lutte, qui auraient pu amener à l’égalité des possibilités et des chances équitables pour des médailles à Sotchi»* (p. 95).

Ainsi, en réalité, tous les arguments, que R. McLaren présente à l’appui de ses allégations sur la présence de l’entente criminelle systémique et à grande échelle de plusieurs pouvoirs de la Fédération de Russie (du MdS de la Russie, du FSB) aux fins des violations systématiques et flagrantes des règles antidopage, sur l’existence du système d’État russe (avec la participation des fonctionnaires d’État) de distribution massive illégale, parmi les athlètes, et d’utilisation massive, par les athlètes en Russie, des substances interdites de dopage, et sur la falsification à grande échelle des échantillons de dopage afin de dissimuler ces faits, – sont des abstractions non-référentielles, des déclarations fausses et/ou des conjectures pures et simples. Dans le Deuxième rapport de R. McLaren il n’y a aucune preuve pertinente et vérifiable de ses spéculations et de son mensonge non dissimulé.

2. Défectuosité de la sélection (nomination) de R. McLaren, de la part de l’Agence mondiale antidopage, à titre de sujet de réalisation de l’«investigation»

Une telle défectuosité se manifeste, avant tout, dans le fait que R. McLaren ment systématiquement et cyniquement. Il a dit plusieurs fois des mensonges dans son premier rapport, et il fait la même chose dans son Deuxième rapport. L’ignorance cynique de la part de R. McLaren du fait qu’il a été pris, pour ainsi dire, «la main dans le sac», lors des manipulations et fausses énonciations, ne supprime pas, mais ne fait qu’aggraver le problème, dont la nature et les raisons consistent en imperfection extrême du système international de résistance à l’utilisation du dopage dans les sports.

L’exemple, le plus brillant, de ses fausses affirmations, est ce que dans le Deuxième rapport R. McLaren déclare: *«Les principales thèses présentées dans le 1er rapport, n’ont pas été soumises à toute critique ou contestation de la part de ceux qui ont lu attentivement et entièrement ledit rapport. Les médias mondiaux, y compris, les médias russes, les différentes fédérations et organisations, ainsi que le Service spécial*

de la Cour d'arbitrage du sport («CAS»), aux Jeux Olympiques de Rio, *n'ont pas contesté les conclusions ou les arguments principaux du premier rapport*» (p. 52).

Ce qui a été dit ici par R. McLaren est un mensonge flagrant, étant donné la quantité très importante, en réalité, de documents critiques à l'égard du premier rapport de R. McLaren, publiés à la fois en Russie⁴ et à l'étranger (par exemple, une série d'articles du juriste américain Ron Katz⁵).

Le fait que R. McLaren ment, en affirmant l'absence complète de critique des conclusions et des arguments principaux de son premier rapport (ou qu'il n'est pas au courant d'une telle critique), est confirmé par un certain nombre de particularités stylistiques et de fragments de son Deuxième rapport, qui diffèrent clairement ce rapport du premier rapport de R. McLaren (ces aspects essentiels substantiels ont été absents dans le premier rapport, en raison de quoi, il a été soumis à la critique argumentée, que R. McLaren, soi-disant, n'a pas vu et n'a pas lu). Ces particularités et différences du Deuxième rapport sont:

- les tentatives d'expliquer, pourquoi on peut croire sur parole G. Rodchenkov (p. 12) (en réalité, ces tentatives sont tout à fait ridicules et peu convaincantes);
- les tentatives de prouver au moins quelque chose – sur le site Internet <<https://www.ipevidencedisclosurepackage.net>>, contenant et représentant la base de «preuves», vers lesquelles R. McLaren se réfère dans son Deuxième rapport (en réalité, dans la plupart des cas – la visibilité et la falsification des preuves);
- les tentatives de renforcer et de justifier au moins en quelque sorte ses actions et affirmations, et en général, son Deuxième rapport, inadéquat selon la qualité et honnêteté, par les références aux documents réglementaires de l'AMA (p. 36, etc.)⁶.

⁴ Voir, par exemple : *Ponkin I.V., Grebennikov V.V., Kouznetsov M.N., Slobodtchikov V.I., Bogatyrev A.G., Botnev V.K., Redkina A.I.* Analyse juridique des rapports de l'AMA contre le sport russe en 2015–2016 / Consortium de spécialistes en droit sportif. – Moscou, 2016. – 230 p.
<http://moscou-ecole.ru/wp-content/uploads/2016/12/Book2016.pdf>

⁵ Voir, par exemple : *Katz R.* Russia's Paralympics ban based on report unworthy of paper it's printed on – sports lawyer // <<https://www.rt.com/shows/sophieco/358758-russian-paralympics-ban-scandal/>>. – 09.IX.2016. *Katz R.* WADA Is «Broken» And Should Be Replaced // <<http://www.forbes.com/sites/rkatz/2016/09/13/wada-is-broken-and-should-be-replaced/#2212ad7420f2>>. – 13.IX.2016.

⁶ En réalité, le Deuxième rapport de R. McLaren du 09/12/2016 a **grossièrement violé** le point 2 de l'article 4 du Statut de l'Agence mondiale antidopage de 2016 (ainsi que la rédaction de ce document de 2014), selon lequel l'un des objectifs de l'établissement et du fonctionnement de l'AMA est «*de renforcer, au niveau international, les principes éthiques pour la pratique du sport sans dopage*»; le point 8 de l'article 6 du Statut de l'Agence mondiale antidopage de 2016 (ainsi que la rédaction de ce document de 2014), établissant les devoirs des gestionnaires (à tous les niveaux) et des représentants de l'Agence mondiale antidopage «*se conforment aux principes fondamentaux d'éthique, notamment en matière d'indépendance, de dignité, d'intégrité et d'impartialité*»; le point 19.4 de la «Procédure de réalisation des recherches» du Code mondial antidopage de 2015, établissant que «*la recherche en matière d'antidopage devrait éviter l'administration d'une substance interdite ou d'une méthode interdite à un sportif*»; le point 12.3.3 de la Standard international pour les contrôles et les enquêtes de 2015 (qui selon le premier alinéa de l'article 1 de ce document, fait partie intégrante du Code mondial antidopage, et la Standard international obligatoire à l'application, élaborée dans le cadre du Programme mondial antidopage), établissant les exigences *de la équité, de l'objectivité et de l'impartialité* pour la réalisation des investigations.

En outre, il convient de noter la présence de motifs sérieux remettant en question le bien-fondé et la légitimité de reconnaissance de R. McLaren, dans la terminologie des documents de l'AMA, à titre de «Personne indépendante» (il utilise ce terme régulièrement par rapport à lui-même dans son premier et son deuxième rapport) et de délégation à lui du statut approprié, ainsi que d'indépendance, d'impartialité, d'objectivité dans les activités du «groupe d'instruction», en fait, présidé par lui (dans le premier et dans le Deuxième rapport, il a été indiqué plusieurs fois sur la participation dans leur préparation d'un grand nombre d'autres personnes impliquées), étant donné que R. McLaren participait auparavant dans le travail de la, soi-disant, «commission indépendante», présidée par Richard Pound, qui a été précédemment le Président de l'Agence mondiale antidopage. Autrement dit, il existe une relation évidente, stable et à long terme de R. McLaren avec l'AMA dans la période qui précède la préparation du Deuxième rapport en question.

Les rapports de la commission de R. Pound du 09/11/2015 et du 14/01/2016 se sont caractérisés par de nombreuses lacunes d'une importance cruciale, liées à l'absence du bien-fondé et de l'objectivité adéquats de leurs affirmations (y compris, à cause de l'utilisation de techniques de manipulation), ont été basés sur les conjectures, les faits douteux et sur les informations qui, selon les textes des rapports, n'ont pas été soumises au contrôle et à la confirmation d'authenticité par les moyens objectifs, ne contenaient aucunes preuves suffisantes directes et pertinentes des conclusions principales. En conséquence, Il faut reconnaître les rapports indiqués, à juste titre, comme dépourvus d'objectivité et partiaux, non étayés, et en grande partie, falsifiés. C'est pourquoi, la participation de R. McLaren dans la préparation de deux rapports indiqués de la commission de R. Pound témoigne de l'absence de fondement pour considérer R. McLaren comme la personne indépendante et impartiale. En plus, ce fait que pendant plusieurs années (cela a été dit, en particulier, dans le premier Rapport), R. McLaren était un arbitre de la Cour internationale d'arbitrage du sport (à Lausanne, Suisse), et plus précisément, depuis 1998, était plusieurs fois membre des chambres ad hoc de la Cour internationale d'arbitrage du sport pour les Jeux Olympiques⁷, prouve qu'il ne peut pas (ne pouvait pas) agir à titre d'investigateur et d'expert impartial, puisque, en fait, dans le cas présent, le conflit d'intérêts s'est formé: R. McLaren est une personne qui mène une investigation sur les actions des athlètes et des entraîneurs, et en même temps, il est l'un des représentants de la communauté sportive d'arbitrage (judiciaire) (le représentant ancien qui n'a pas perdu le contact avec cette communauté).

En outre, le défaut critique formel indéniable du Deuxième rapport de R. McLaren, déterminant l'inconsistance et l'imperfection formelles de tout ce rapport, est une implication dans la préparation de ce document d'un certain nombre de personnes indéterminées étrangères, sans respect de toutes les garanties de leur impartialité, leur indépendance et leurs qualifications pertinentes, ainsi que leurs responsabilités en cas d'une éventuelle falsification des preuves par elles-mêmes. En étant basé sur le contenu du Deuxième rapport de R. McLaren et sur les informations de

⁷ Prof. Richard H. McLaren (1945) / CAS // <<http://www.tas-cas.org/en/arbitration/list-of-arbitrators-general-list.html?GenSlct=2&AbrSlct=3&MedSlct=4&nmIpt=McLaren>>.

l'AMA qui concernent la procédure de préparation du présent rapport, il est raisonnable de supposer que les raisons pour la reconnaissance de toutes les personnes impliquées à sa rédaction comme «indépendantes», au sens procédural de ce concept, sont absentes, en tant que garanties d'objectivité des recherches. En prenant en considération que R. McLaren était délégué ou, en réalité, s'est approprié illégalement un certain nombre de pouvoirs tout à fait illégaux, pour réaliser l'investigation⁸, l'appréciation juridique de toute cette situation dans son ensemble témoigne des lacunes importantes de l'organisation de la réalisation de l'«investigation» et de la préparation selon ses résultats du Deuxième rapport de R. McLaren, ainsi que sur les défauts fondamentaux dans l'organisation des activités de l'AMA sur la réalisation des investigations antidopage en général. Les conclusions de R. McLaren et des personnes déclarées dans le Deuxième rapport comme les participants de l'«investigation», en qualité de «personnes indépendantes» manquent de raisons convaincantes, ce qui devrait être reconnu en conséquence comme la présence des violations des garanties du principe d'indépendance et d'impartialité de la réalisation par R. McLaren de son «investigation».

3. Évaluation des preuves citées ou mentionnées dans le Deuxième rapport de R. McLaren

Le Deuxième rapport de R. McLaren contient un certain nombre de déclarations catégoriques, visant à créer l'impression comme s'il y avaient de l'objectivité dans l'«investigation» de R. McLaren, et de la recevabilité, de la précision des méthodes utilisées par lui:

«Le test médico-légal, qui est basé sur les faits immuables, est définitif. Les preuves permettant de faire les conclusions ne dépendent pas des déclarations orales. Au contraire, elles vérifient les pièces à conviction, et la conclusion correspondante découle de ces résultats» (p. 2); *«Les preuves examinées au moment de la préparation du premier rapport, ont dissipé les doutes raisonnables sur le bien-fondé de la conclusion, qu'en Russie et aux Jeux de Sotchi, il y avaient des dissimulations systématiques et des manipulations du processus de contrôle du dopage»* (p. 7); *«Les déclarations qui ont été faites par le docteur Rodchenkov dans une interview avec la Personne indépendante, sont confirmées par les faits immuables médico-légaux et scientifiques... La combinaison des faits immuables avec cette motivation motrice»* (p. 12); *«Bien que l'histoire sur le travail bien coordonné de ces personnes puisse sembler fantastique, les expertises médico-légaux qui sont fondés sur ces faits immuables, sont univoques»* (p. 103).

Mais en dépit des suggestions indiquées de R. McLaren, le Deuxième rapport est également non fondé, foisonnant sciemment de fausses énonciations, des étirements, des manipulations et des falsifications pures et simples, tout à fait comme son premier rapport.

⁸ Ponkin I.V., Grebennikov V.V., Kouznetsov M.N., Slobodtchikov V.I., Bogatyrev A.G., Botnev V.K., Redkina A.I. Analyse juridique des rapports de l'AMA contre le sport russe en 2015–2016 / Consortium de spécialistes en droit sportif. – Moscou, 2016. – 230 p.
<http://moscou-ecole.ru/wp-content/uploads/2016/12/Book2016.pdf>

Les fragments du Deuxième rapport qui témoignent que R. McLaren lui-même incapable de comprendre, à quel point ses plusieurs énonciations peuvent être absurdes, sont très éloquents: *«La Personne indépendante devait établir les noms des athlètes, qui pouvaient avoir la possibilité, en rapport avec les manipulations lors du contrôle de dopage, de cacher les échantillons positifs des tests d'utilisation du dopage. En conséquence, la Personne indépendante n'a fait aucune évaluation de la suffisance des preuves pour prouver la violation des règles antidopage par tout athlète particulier»* (p. 18).

C'est-à-dire, dans le fragment donné, R. McLaren laisse échapper un secret, que, comme cela a été exigé de lui (de la part de l'AMA), il éclaircissait et prouvait seulement les possibilités de commettre des violations des règles antidopage, et non pas la présence du fait de la commission de telles violations.

L'énonciation similaire (également sans motivation raisonnable et explications pertinentes) se trouve à la page 35.

Il est évident que, avec une telle ignorance par R. McLaren des impératifs de rigueur de l'argumentation et du bien-fondé des jugements, il est hors de question, en principe, de parler de toute objectivité de son Deuxième rapport.

3.1. Question concernant les micro-rayures sur les éprouvettes

Le fait de la détection des cas de présence des micro-rayures sur les éprouvettes pour les tests de dopage a été considéré comme l'une des principales «preuves» du Deuxième rapport de R. McLaren (de même que du premier). Plusieurs pages du Deuxième rapport de R. McLaren (p. 3, 11–12, 14, 19–20, 26, et beaucoup d'autres) ont été consacrées à la discussion sur les rayures.

Ainsi, R. McLaren déclare: *«Parmi 44 échantillons étudiés, sur les éprouvettes avec les échantillons de douze athlètes qui ont remporté des médailles (y compris les trois athlètes mentionnés ci-dessus), il y avait des rayures et des marques à l'intérieur des capsules des éprouvettes avec les échantillons B, ce qui indiquait la falsification de l'échantillon»* (p. 3); *«Sur les éprouvettes avec les échantillons d'urine, il y avait des preuves de rayures et de dommages, ce qui indiquait la falsification de l'échantillon»* (p. 19); *«Sur les éprouvettes avec les échantillons de leur urine, il y avait des preuves de rayures et de dommages, ce qui indiquait la falsification de l'échantillon»* (p. 32); *«Sur les 25 éprouvettes avec les échantillons B, il y a des rayures et des dommages. Il n'était pas nécessaire d'ouvrir l'éprouvette restée avec l'échantillon, puisque l'analyse de laboratoire était seulement conventionnellement positive»* (p. 33).

Dans le Deuxième rapport de R. McLaren, il n'y a pas de réponse à la question tout à fait logique et attendue, sur les raisons de croire que la présence de rayures et de dommages sur les éprouvettes indique nécessairement à leur substitution ou leur ouverture, et pas à autre chose.

Par exemple, avec la même conviction, on peut déclarer la possibilité de ce fait, que les rayures indiquées pourraient être le résultat des manipulations avec ces éprouvettes de R. McLaren lui-même (ou de quelqu'un de ces personnes étrangères impliquées par lui). Dans la présente conclusion, on montre les cas révélés du mensonge

prémédité de R. McLaren, ce qui permet de supposer qu'il pourrait mentir dans ce cas aussi.

D'autant plus que R. McLaren se contredit, en déclarant dans un autre endroit de son Deuxième rapport que *«pendant les Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi, le mécanisme le plus fail-safe pour la substitution des échantillons russes, a été utilisé pour la première fois»* (p. 27). Si cela est *«le mécanisme le plus fail-safe»*, alors d'où viennent les rayures ?

R. McLaren s'acharne à affirmer que les «magiciens» du FSB (p. 30, 109, 117, 119, 120, 124) enlevaient secrètement les capsules des éprouvettes pour la conservation des tests de dopage des athlètes, d'une façon astucieuse, mais dans ses deux rapports, il n'a rien dit d'intelligible en ce qui concerne l'essentiel de tels moyens. Remarquons de plus, que le mot «magiciens» employé par R. McLaren montre vivement le faible niveau du bien-fondé scientifique des affirmations de R. McLaren.

Nous croyons raisonnables les questions quant à la suivante: quelles sont les garanties que ces micro-rayures n'existaient pas sur les éprouvettes stériles avant le prélèvement d'échantillons, encore chez le fabricant; que celles-ci ne sont pas apparues lors du prélèvement primaire d'échantillons; qui et comment a vérifié leur absence ? Y a-t-il une confirmation documentaire d'absence des rayures indiquées sur les éprouvettes avant le prélèvement d'échantillons ? Mais ces questions sont ignorées dans les deux rapports de R. McLaren.

Autres questions essentiellement importantes (posées, avec notre participation, à l'une des organisations de la compagnie «Berlinger Special AG»), aussi obstinément ignorées par R. McLaren, sont les suivantes:

1. Si admettre hypothétiquement l'existence d'une certaine possibilité, instrumentale et technique, d'ouverture «indétectable» et de fermeture ultérieure de containers pour la conservation des échantillons d'urine et de sang, produits par la compagnie «Berlinger Special AG» et utilisés lors du contrôle antidopage, y a-t-il une possibilité de ce, qu'après une telle procédure, sur le container (sur son corps, sur ses éléments d'étiquetage, ses éléments d'emballage, ses moyens de contrôle d'inviolabilité), il ne resterait (et il serait impossible de découvrir) aucunes microparticules du matériel de l'objet de serrage (de sertissage et de prise) du container lors de la réalisation des manipulations indiquées de l'ouverture et de fermeture ultérieure (des microparticules de peau humaine et d'autres microparticules biologiques des traces de doigts humains, en particulier, les empreintes digitales ou les traces d'ADN de G. Rodchenkov, ou des microparticules de caoutchouc, de tissu, de métal ou de tout autre matériel de l'objet, à l'aide duquel le container a été maintenue lors de la manipulation), ou des traces de détergents, dont l'utilisation viseraient à éliminer les microparticules mentionnées ci-dessus ?

2. Si admettre hypothétiquement l'existence d'une certaine possibilité, instrumentale et technique, d'ouverture «indétectable» et de fermeture ultérieure de containers pour la conservation des échantillons d'urine et de sang, indiqués ci-dessus, utilisés lors du contrôle antidopage, y a-t-il une possibilité de ce, qu'après une telle procédure, sur le container (sur son corps, sur ses éléments d'étiquetage, ses éléments d'emballage, ses moyens de contrôle d'inviolabilité), il ne resteraient que des micro-

rayures, qui peuvent être détectées seulement au microscope (mais pas à l'œil nu d'une personne ayant une vision normale) ? Si oui, alors où, dans quels endroits spécifiques du container – sur son corps, sur ses éléments d'étiquetage, ses éléments d'emballage, ses moyens de contrôle d'inviolabilité – on pourrait découvrir ces micro-rayures avec la plus grande probabilité ? Ou alors, les dommages importants et clairement visibles de ces containers doivent apparaître inévitablement à la suite d'une telle intervention ?

3. Si admettre hypothétiquement l'existence d'une certaine possibilité, instrumentale et technique, d'ouverture «indétectable» et de fermeture ultérieure de containers pour la conservation des échantillons d'urine et de sang, indiqués ci-dessus, utilisés lors du contrôle antidopage, par des effets thermiques sur le container (sur son corps, sur ses éléments d'étiquetage, ses éléments d'emballage, ses moyens de contrôle d'inviolabilité), y a-t-il une possibilité de ce, qu'après une telle procédure, sur le container (sur son corps, sur ses éléments d'étiquetage, ses éléments d'emballage, ses moyens de contrôle d'inviolabilité), il ne resterait (et il serait impossible de découvrir) aucunes modifications ou dommages insurmontables (assombrissement ou turbidité (changement de transparence) de la matières du container (de la fiole), etc.) ?

À la dernière question, il y a une tentative peu convaincante de donner une réponse sur le site Internet <<https://www.ipevidencedisclosurepackage.net>>, contenant et représentant la base de «preuves», vers lesquelles R. McLaren se réfère dans son Deuxième rapport, mais là-bas, il n'y a rien de pertinent et convaincant dans cette partie.

Attirons également l'attention sur le moment suivant. Le Deuxième rapport de R. McLaren fait référence (p. 45, 71, 82, 104) sur le Document N° EDP0902, affiché sur le site Internet indiqué ci-dessus.

La nécessité de l'apparition d'un tel document est désignée comme suit: **«Aucun des témoins interrogés n'a jamais vu, comment les capsules des éprouvettes ont été enlevées, bien que de tels cas ont eu lieu, comme une Personne indépendante affirmait dans son premier Rapport. Afin de contrôler les approbations du docteur Rodchenkov, la Personne indépendante a invité un expert sur les armes à feu et les traces de référence (rayures), mondialement reconnu, pour faire les études des éprouvettes avec les échantillons B, qui n'ont pas été ouvertes dans le Laboratoire de Sotchi. L'expérience a montré que l'enlèvement et le revissage de la capsule sur l'éprouvette peuvent être réalisés sans laisser de traces visibles à l'œil inexpérimenté»** (p. 11–12).

Le Document N° EDP0902 représente un «avis d'expert», dans lequel l'«expert», en faisant les études correspondantes, arrive à la conclusion que les capsules des containers avec les échantillons *«pouvaient être enlevées en insérant de minces et souples bandes en métal ou en plastique entre la capsule et la fiole en verre...»* (p. 21 du Document N° EDP0902, les conclusions de l'«expert»). Selon cet «expert», certaines traces (marques) trouvées sur les containers examinés par lui, pouvaient être reçues à la suite de l'utilisation d'un tel outil. De plus, plus haut dans le texte de l'«avis d'expert», il a été affirmé que lors de l'utilisation d'une telle méthode avec une bande métallique (ou en plastique), un certain *«processus doit être répété plusieurs fois, pas à pas, jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'espace pour que la capsule puisse tourner librement. Cela prend beaucoup de temps et nécessite au moins deux personnes, de sorte que la fiole*

soit serrée dans un étau» (p. 10 du Document N° EDP0902). Ensuite l'«expert» déclare qu'«elles (bandes en métal ou en plastique – remarque de l'auteur de la conclusion) peuvent être... **mises et regroupées en un outil pour être manipulées par une seule personne. Je ne peux pas exclure la possibilité que quelque chose pareille a été utilisée»** (p. 10 du Document N° EDP0902).

Dans son Deuxième rapport R. McLaren a souligné que *«pendant les interviews ultérieures avec la Personne indépendante, le docteur **Rodchenkov s'est rappelé qu'il avait personnellement été témoin de l'utilisation réelle de l'outil, qui était sur le poste de travail de l'agent du FSB devant enlever les capsules. Selon sa description, les outils n'étaient pas plus grands que les stylos ordinaires «Mont-Blanc», similaires aux outils utilisés par le dentiste pour le contrôle des dents, avec une poignée et une partie fine en métal, pliée sous différents angles»** (p. 82).*

Nous croyons que l'unité des opinions dans ce qu'il fallait plus d'une personne pour utiliser un tel outil, ainsi que dans les descriptions très superficielles de la technologie désignée de l'«ouverture» (essentiellement, rien de clair n'a été dit), ne sont pas des preuves réelles de possibilités physiques d'utilisation d'une telle méthode (sans dommages des containers très visibles), et surtout, du fait de l'utilisation de cette méthode avec les éprouvettes spécifiées en Russie.

Il est tout à fait possible que R. McLaren avec l'«expert» indiqué, eux-mêmes, ont inventé cette méthode.

En outre, il est important de noter que l'«avis d'expert» (document N° EDP0902) est présenté sans signature (à la fin, il est ajouté que la copie typographique est signée, mais pourquoi alors, n'a-t-elle pas été scannée et présentée ?), en plus, toutes les données concernant l'«expert» sont noircies.

Dans le Deuxième rapport de R. McLaren, en ce qui concerne cet «expert», il a été déclaré que *«pour des raisons de sécurité, les informations sur lui ne sont pas divulguées»* (p. 13).

Ce qui a été dit (également avec un grand nombre de lacunes dans les explications de l'«expert» dans ce document) réduit, de façon critique, le niveau de confiance pour ce document et empêche d'utiliser objectivement le document N° EDP0902 à l'appui des affirmations de R. McLaren.

Il convient de noter que dans le Deuxième rapport de R. McLaren, en général, les approches de manipulation qui déprécient substantiellement ce Rapport, ainsi que ses conclusions, ont été utilisées plusieurs fois. Le fait lui-même de l'utilisation de ces approches dans le Rapport prouve, d'une manière convaincante, son parti pris initial, orienté sur la création de visibilité de l'argumentation des conclusions, en réalité mises en pages à l'avance, et probablement, politiquement motivées.

3.2. Question concernant la teneur en sels dans les échantillons

Encore l'une des principales «preuves» du Deuxième rapport de R. McLaren (de même que du premier) est le fait de la détection de certains écarts par rapport à la norme dans la teneur de pourcentage de sels dans les échantillons antidopage de certains athlètes russes (p. 14, 19, 32, 38, 104–108, etc.).

Ainsi, il a été déclaré: *«Lorsque les éprouvettes correspondantes avec les échantillons A ont été analysées sur la teneur en sels, 6 échantillons ont montré une salinité plus élevée que les paramètres physiologiquement possibles dans l'urine d'une personne en bonne santé, et 2 échantillons avaient une concentration en sels inférieure à celle physiologiquement possible dans l'urine d'une personne en bonne santé. Ces résultats suggèrent que ces échantillons d'urine ont été remplacées ou falsifiées»* (p. 19).

Nous croyons que, au moins, une partie des résultats indiqués ci-dessus peut être causée par d'autres circonstances, et non par la substitution ou la contrefaçon des échantillons.

Admettons que R. McLaren n'est pas au courant que la notion «sels» désigne un large ensemble de composés chimiques, substances complexes, et, en conséquence, il existe une grande multitude de sels. De quels sels (et de quelles concentrations) R. McLaren parle, directement dans son Deuxième rapport il n'a pas été indiqué. À la page 105 et d'autres du Deuxième rapport de R. McLaren, il y a quelques allusions sur les explications, mais tout est limité par cela.

Dans le Deuxième rapport de R. McLaren, il y a des références sur le site Internet <<https://www.ipevidencedisclosurepackage.net>>, où il y a certains «documents» sur ce sujet, mais l'écart significatif et logique entre le Deuxième rapport lui-même de R. McLaren et ces «documents», ainsi que le vocabulaire excessivement arbitraire et substantiellement vague dans le Deuxième rapport de R. McLaren, ne permettent pas de suggérer les déclarations appropriées de R. McLaren dûment confirmées.

Il est important de noter en plus, que dans le Deuxième rapport, les possibilités de toutes autres raisons de la teneur élevée ou abaissée en sels dans les échantillons des athlètes ont été ignorées et n'ont pas été prises en considération, excepté la version affirmée, mais sans fondement, sur la falsification, alors qu'en réalité, il peut y avoir beaucoup d'autres raisons (y compris, les actes intentionnels de tierces personnes), mais ces raisons pourraient empêcher à R. McLaren de construire selon son projet le tableau imaginaire à grande échelle, créé dans son Deuxième rapport (de même que dans le premier), qui est en grande contradiction avec la réalité.

Dans le même temps, R. McLaren ignore les versions beaucoup plus probables, y compris, la version des actions malintentionnées des tiers, quand certaines personnes (il est possible, que ce soit G. Rodchenkov ou ses complices) entraveraient (peut-être, sans pouvoir ouvrir entièrement) une éprouvette (par ce moyen, réel ou imaginé, qui est décrit dans l'une des annexes au Deuxième rapport), pour effectuer quelques manipulations avec les tests de dopage (ajouter une solution saline, par exemple), et notamment avec cela qu'on peut associer les traces restées sous forme de rayures, décrites dans la même annexe au Deuxième rapport.

3.3. Déclarations de G. Rodchenkov, comme l'une des sources d'information pour le Deuxième rapport de R. McLaren

Une partie importante des allégations contenues dans le Deuxième rapport de R. McLaren se fonde exceptionnellement sur les déclarations de G. Rodchenkov. Plus

haut, nous avons mentionné les évaluations négatives données à G. Rodchenkov dans le Rapport final N° 1 du 09/11/2015 de la commission de R. Pound, R. McLaren, et d'autres⁹.

L'analyse de contenu du Deuxième rapport de R. McLaren démontre que dans le texte de ce document le nom «Rodchenkov» est mentionné plus de 100 fois.

Les déclarations de G. Rodchenkov dans le Deuxième rapport de R. McLaren ne sont jamais renforcées et confirmées par aucunes autres preuves.

Par contre, dans le Deuxième rapport de R. McLaren, il y a la description d'une méthode de vérification des déclarations de G. Rodchenkov: *«Les déclarations qui ont été faites par le docteur Rodchenkov dans une interview avec la Personne indépendante, sont confirmées par les faits immuables médico-légaux et scientifiques. Pour prouver l'authenticité de ces interviews, on a aussi utilisé la possibilité d'expulsion du docteur Rodchenkov des États-Unis, dans le cas où la fausseté de ses déclarations faites à la Personne indépendante serait prouvée. La combinaison des faits immuables avec cette motivation motrice font du docteur Rodchenkov le témoin fiable dans le cadre du mandat de la Personne indépendante»* (p. 12).

Il est évident qu'une telle méthode est complètement ridicule, et ne peut absolument pas être reconnue comme justifiée juridiquement et munie de faits, ainsi qu'elle ne peut pas garantir l'authenticité des déclarations de G. Rodchenkov. Dans ce cas, R. McLaren a réalisé une approche de manipulation de la substitution du fait par l'opinion. Ici, la possibilité d'expulsion de G. Rodchenkov des États-Unis (nous le mettons en relief – une possibilité hypothétique, c'est pourquoi R. McLaren utilise ce mot), évidemment, se présente tout à fait faussement pour la condition sécuritaire efficace, qui définit entièrement le comportement et la motivation de G. Rodchenkov à titre de témoin. Notons, qu'en fait, R. McLaren en étant canadien, ne pouvait aucunement initier une éventuelle expulsion de G. Rodchenkov ou influencer cette expulsion.

Mais même, si G. Rodchenkov, en effet, avait été informé sur le fait qu'il existait *«la possibilité d'expulsion du docteur Rodchenkov des États-Unis, dans le cas où la fausseté de ses déclarations... serait prouvée»*, ses déclarations faites à une telle notification, n'auraient pas été identiques selon les conséquences juridiques, avec les déclarations sous serment, puisque pour les États-Unis, R. McLaren n'est pas une personne ayant le statut procédural et déléguée des pouvoirs appropriés dans le domaine de la migration. Et surtout, l'argument indiqué de R. McLaren n'est pas une preuve justificative de la conformité des déclarations de G. Rodchenkov à la réalité, qui, rappelons-le, dans le Rapport final N° 1 du 09/11/2015 de la commission de R. Pound, R. McLaren, et d'autres, a été nommé, en réalité, comme criminel, fonctionnaire corrompu et menteur.

Autrement dit, dans le cas présent, la manipulation évidente de R. McLaren (approche de substitution du fait par l'opinion) couvre les déclarations de G. Rodchenkov, fausses dans sa grande partie.

⁹ The Independent commission Final Report № 1, November 9, 2015 // <https://wada-main-prod.s3.amazonaws.com/resources/files/wada_independent_commission_report_1_en.pdf>.

Par exemple, la citation suivante du Deuxième rapport examiné présente que R. McLaren, en fait, se réfère aux déclarations non prouvées de G. Rodchenkov: *«D'une certaine façon, inconnue pour la Personne indépendante, à un certain moment pendant la journée, Rodionova apprenait les noms des athlètes qui seront testés ce jour-là. Le docteur Rodchenkov s'est rappelé que Rodionova l'avait informé à l'avance sur les noms de ces athlètes. Ainsi, plus tard dans la même journée, les noms et les prénoms de ces athlètes pouvaient être comparés avec les numéros correspondants des échantillons lors de la présentation de ces échantillons»* (p. 98, 99). Le lexique utilisé est caractéristique: «certaine façon», «certain moment».

Le schéma de préparation des échantillons avant leur substitution, décrit de façon suffisamment détaillée dans le point 6.4.1. du Deuxième rapport de R. McLaren, se fonde également uniquement sur les paroles de Rodchenkov.

Par exemple, *«selon les paroles du docteur Rodchenkov, toutes les informations relatives aux échantillons d'athlètes, étaient annoncées directement à Rodionova ou Velikodny...»* (p. 99).

En outre, certains détails du schéma présenté essentiellement d'après les paroles de Rodchenkov, en l'absence de toutes preuves, semblent très et très étranges, comme, par exemple, l'affirmation selon laquelle *«Kudryavtsev amenait les éprouvettes B dans la pièce de stockage à long terme, où il cachait les échantillons destinées à la substitution du soir, dans une poche de veste, et laissait d'autres éprouvettes»* (p. 100).

À titre de la seule preuve réelle dans le présent paragraphe, il y a seulement le plan d'étage du laboratoire de Sotchi (p. 102) pour illustrer l'agencement des entrées et des sorties du laboratoire, qui, selon Rodchenkov (*«Il a également raconté à la Personne indépendante»* (p. 101)), ont été utilisées par l'agent Blokhin. Cependant, il est évident que le plan ci-joint, lui-même, ne peut pas être la preuve de réalisation de la substitution des échantillons.

Dans le point 2.3. du Deuxième rapport de R. McLaren *«les preuves du docteur Rodchenkov concernant l'utilisation du dopage par le sportif concret»* sont portées aux *«moyens fiables»* pour établir les faits d'utilisation du dopage par les athlètes, se rapportant à l'investigation de la Personne indépendante, au sens de l'article 3.2. du Code mondial antidopage (p. 36). Attirons encore une fois l'attention qu'il n'y a aucunes confirmations de «fiabilité» de cette source de «preuves».

En outre, notons, que dans le Deuxième rapport, il a été assez souvent indiqué que G. Rodchenkov a commencé à se rappeler quelques moments, qu'il «ne se rappelait pas» au moment de la rédaction du premier rapport, ce qui semble étrange. Par exemple:

«Pendant les interviews ultérieures avec la Personne indépendante, le docteur Rodchenkov s'est rappelé qu'il avait personnellement été témoin de l'utilisation réelle de l'outil, qui était sur le poste de travail de l'agent du FSB devant enlever les capsules» (p. 82);

«La Personne indépendante a pris ces noms à partir des listes, ainsi que des données reçues de la part du docteur Rodchenkov, quand ce dernier s'est rappelé nettement, comment il a substitué leurs échantillons» (p. 92);

«Le docteur Rodchenkov s'est rappelé qu'il avait substitué les échantillons de 4 ou 5 athlètes, y compris un échantillon de Tatiana Lysenko» (p. 92);

«Le docteur Rodchenkov **s'est rappelé** que Rodionova l'avait informé à l'avance sur les noms» (p. 98–99);

«...étaient présentées au docteur Rodchenkov... Il **s'est rappelé** que pendant les Jeux, parfois quelques autres athlètes qui n'étaient pas répertoriés dans la liste, étaient ajoutés dans cette liste des athlètes protégés» (p. 100).

Également, la preuve frappante caractéristique de la non-fiabilité des déclarations de G. Rodchenkov comme témoin est la déclaration suivante, où il est indiqué expressément sur l'absence des preuves de la participation de G. Rodchenkov dans certaines activités, cependant R. McLaren se réfère en tout cas à ses informations et son opinion à ce sujet: «Après le retour de Rodchenkov sur le poste de directeur, **la Personne indépendante n'a pas de preuves de son implication directe** dans la fourniture de substances interdites aux athlètes, aux fonctionnaires médicaux, techniques, ou aux entraîneurs. Néanmoins, Rodchenkov était capable d'identifier les athlètes ou les groupes d'athlètes, qui, **selon les informations disponibles, ou à son avis, se dopaient, et dont les échantillons sales étaient cachés**» (p. 50).

3.4. «Témoins» anonymes

Dans le Deuxième rapport de R. McLaren il a été déclaré: «Les recherches étaient concentrées principalement sur les domaines suivants: la réalisation des sondages d'une série de témoins, **dont certains ont donné les réponses à contre-cœur ou ont refusé de fournir les informations par crainte de vengeance et d'attaques qu'ils pourraient subir. En prenant en considération le niveau de peur parmi les témoins directs, la Personne indépendante s'est adressée à...**» (p. 12).

C'est un argument très faible et douteux, et par conséquent, tout à fait inadéquat.

3.5. Documents des correspondances électroniques

Les documents des correspondances électroniques ont été déclarés à titre de l'une des sources importantes des preuves dans le Deuxième rapport de R. McLaren.

Par exemple, à la page 53 du Deuxième rapport de R. McLaren, il a été dit: «à la disposition de la Personne indépendante il y a une grande quantité de messages écrits témoignant l'utilisation de la méthode de dissimulation des échantillons positifs», ensuite, il y a une partie de correspondance électronique entre G. Rodchenkov et A. Velikodny, d'où certaines données confidentielles sont exclues.

À la page 56 du Deuxième rapport de R. McLaren, il y a une indication sur ce que «l'on peut trouver tous les messages électroniques disponibles pour la Personne indépendante dans le Paquet de documents sur la divulgation des preuves, à partir du EDP0078 au EDP0882».

Cependant, de nombreux «documents» (par exemple, sous les numéros EDP0882, EDP0078, EDP0080), qui contiennent la correspondance électronique indiquée, ne représentent visuellement qu'un texte en noir sur fond blanc. Rien n'indique l'authenticité d'une telle correspondance, ni comment la vérifier; celle-ci pouvait alors être falsifiée facilement.

Certains «documents» de la correspondance électronique n'ont rien à voir avec le sujet en discussion. Par exemple, le «document EDP0770» représente, soi-disant, le texte de la correspondance électronique entre un certain E. Kudryavtsev et G. Rodchenkov ayant pour sujet de correspondance «gonzesses», et avec le seul contenu du corps de la lettre: *«j'attends le signal de... aujourd'hui nous devons les visser»* (certaines parties sont noircies en 2 endroits – dans la pièce jointe ci-dessous dans le message renvoyé). Pourquoi cette structure lexicale doit être interprétée comme indice d'utilisation du dopage, plutôt que de quelque chose d'autre (plus probable), il est impossible de le comprendre.

Et pour comble, à la page 42 du Deuxième rapport de R. McLaren, les documents énumérés sont indiqués en qualité de *«messages électroniques sur l'application de la méthodologie de dissimulation des échantillons positifs»*.

3.6. Allégations, de toute évidence, peu fondées, non prouvées, dans le Deuxième rapport de R. McLaren

Le Deuxième rapport de R. McLaren contient assez souvent les affirmations des événements, qui ne sont pas du tout étayés par des faits ou des documents, ne sont pas renforcés par d'autres moyens, même par les références à G. Rodchenkov.

Voici quelques-unes d'une longue lignée d'exemples identifiés:

«Analogiquement au processus, qui a eu lieu au seuil des Jeux de Sotchi, le Laboratoire de Moscou a été avisé par téléphone ou au cours des contacts personnels au sujet de certains athlètes russes de premier plan» (p. 115).

«La résolution du problème de l'enlèvement indétectable des capsules des éprouvettes B est devenue le projet du FSB déjà en 2011, mais l'urgence de la résolution a augmenté encore plus après l'incident avec 67 échantillons de l'AMA. Au début de 2013, le FSB a développé et a perfectionné la méthode de l'enlèvement des capsules des éprouvettes B» (p. 71).

«Voici les données principales en ce qui concerne les Jeux Olympiques de Londres en 2012... ii. La demande inattendue de l'AMA déposée dans le Laboratoire de Moscou en octobre 2012, d'envoyer 67 échantillons dans les éprouvettes A et B, a conduit à la substitution de l'éprouvette A avec l'urine et a été un catalyseur pour le travail sur la façon d'ouvrir les éprouvettes avec les échantillons B» (p. 24–25).

Dans le Deuxième rapport de R. McLaren, il y a une affirmation: *«en plus des messages électroniques, lors de l'application de la méthodologie de dissimulation des échantillons positifs, les moyens supplémentaires de communication (tels que les messages SMS et les tableaux en format Excel) ont été utilisés»* (p 22, 49). Toutefois, cette affirmation n'est pas étayée par quoi que ce soit, aucune preuve d'une telle correspondance par SMS n'a été présentée.

3.7. Autres «preuves»

À titre de confirmation de la justesse de sa position, de la crédibilité et du caractère convaincant des conclusions du Deuxième rapport, R. McLaren indique: *«aucune partie n'a donné un démenti de la description de la méthodologie de dissimulation des échantillons positifs contenue dans le premier Rapport»* (p. 52),

cependant, à notre avis, l'argument présenté par R. McLaren (en plus de sa fausseté montrée déjà ci-dessus) ne prouve pas du tout que cette méthodologie a été en effet utilisée du côté russe.

4. Évaluation de la méthode d'investigation déclarée par R. McLaren

4.1. Généralités

Le Deuxième rapport de R. McLaren (également comme son premier rapport) se caractérise par les lacunes importantes de la méthodologie scientifique et des méthodes utilisées spécifiques. La plupart des lacunes essentielles du Deuxième rapport de R. McLaren, révélées selon cette raison, existait auparavant dans son premier rapport et a été en détails étudiée et décrite dans notre conclusion précédente¹⁰ (y compris – en partie de l'autoattribution arbitraire, juridiquement injustifiée et incorrecte par R. McLaren des responsabilités, analogues aux responsabilités étatiques), ici, nous n'allons pas nous répéter.

Il faut s'arrêter plus attentivement sur les méthodes de réalisation de l'investigation, décrites dans le point 1.6. du Deuxième rapport de R. McLaren.

Les méthodes indiquées d'investigation ont été décrites par R. McLaren assez amplement, cependant, en réalité, elles ont été réduites à des méthodes principales suivantes:

- réalisation des sondages des témoins, ce qui, selon le Deuxième rapport de R. McLaren, «n'a pas été toujours efficace» «*par crainte de vengeance et d'attaques qu'ils pourraient subir*» (p. 12);

- utilisation des «preuves médico-légales» et des données de ces «expertises» réalisées;

- utilisation des données électroniques obtenues principalement «*à partir des disques durs et des copies de réserve de l'ordinateur portable appartenant au docteur Rodchenkov, ainsi que des messages du courrier électronique*» (p. 13).

Parmi toutes ces preuves indiquées, à notre avis, seules les données des expertises criminelles, réalisées en pleine conformité avec la législation de procédure pourraient être crédibles. Mais puisque dans le Deuxième rapport de R. McLaren, il n'a pas été décrit et expliqué clairement sur ce que ces expertises représentaient, pour quels motifs et dans quel ordre la procédure a été réalisée, par quelles personnes, avec quelles qualifications professionnelles, et sur quels équipements, ces matériaux ne peuvent pas être reconnus comme des preuves appropriées.

Les messages du courrier électronique (par exemple, les documents N°N°EDP0091, EDP0108, EDP0147, EDP0157, EDP0280, EDP0293, EDP0296, EDP0418, EDP0770, EDP0771, EDP0788), présentés à titre de preuves, représentent simplement le texte en noir sur fond blanc, même pas les screenshots de tels courriers.

Selon la législation russe (ainsi que la législation de nombreux autres pays), pour que le courrier électronique puisse être reconnu comme une preuve, son

¹⁰ Voir: Ponkin I.V., Grebennikov V.V., Kouznetsov M.N., Slobodtchikov V.I., Bogatyrev A.G., Botnev V.K., Redkina A.I. Analyse juridique des rapports de l'AMA contre le sport russe en 2015–2016 / Consortium de spécialistes en droit sportif. – Moscou, 2016. – 230 p.
<http://moscou-ecole.ru/wp-content/uploads/2016/12/Book2016.pdf>

authenticité doit être confirmée de la bonne façon. En particulier, il doit être dûment confirmé que ce concret courrier, en effet, a été envoyé à partir de la boîte aux lettres concrète, et précisément par son propriétaire (personne déclarée), et pas par les tierces personnes qui avaient reçu illégalement l'accès à ce compte du courrier électronique.

C'est-à-dire, en effet, la source principale d'informations, sur laquelle on construit la base de preuves du Deuxième rapport en question de R. McLaren, est toujours G. Rodtchenkov, qui, rappelons-le, dans le Rapport final N° 1 du 09/11/2015 de la commission de R. Pound, R. McLaren, et d'autres, a été nommé, en réalité, comme criminel, fonctionnaire corrompu et menteur.

Les disques durs, à l'égard desquels il y a eu lieu, soi-disant la «cyber-analyse», mentionnés plusieurs fois dans le Deuxième rapport de R. McLaren, appartenaient aussi à G. Rodchenkov. Analyser d'autres sources similaires d'information, R. McLaren, comme il le souligne, n'a pas pu: *«La Personne indépendante a demandé, mais n'a pas pu obtenir les données à partir du serveur du Laboratoire de Moscou ou de la base de données des échantillons. Sur la demande, ces enregistrements informatiques n'ont pas été fournis à la Personne indépendante, et les échantillons dans la zone de conservation ont été scellés par le Comité d'instruction de la Fédération de Russie»* (p. 12).

Nous croyons que l'absence de preuve principale du Deuxième rapport de R. McLaren décrite ci-dessus exprime un manque flagrant de respect pour ses lecteurs et autres destinataires du rapport, ainsi que soulève également la question argumentée sur la falsification des conclusions du Deuxième rapport, et sur ce que R. McLaren ment.

Soulignons également le caractère péremptoire et excessif, et le pathos dans le Deuxième rapport de R. McLaren, ce qui, à notre avis, est utilisé afin d'influencer la sphère émotionnelle, de réduire l'esprit de critique de la perception du rapport, de remplacer les preuves attendues pertinentes et convaincantes contre les «quasi-preuves». Par exemple, il a été déclaré: *«L'équipe olympique de la Russie, sur une échelle sans précédent, a faussé les résultats des Jeux de Londres en 2012, et l'ampleur de ces violations ne seront probablement jamais entièrement claires»* (p. 77); *«Bien que l'histoire sur le travail bien coordonné de ces personnes puisse sembler fantastique...»* (p. 103); *«Des différents types de preuves présentées par rapport aux athlètes individuels, ressemblent aux torons d'un seul cordon. Tout dépendra de chaque Organisme gestionnaire des résultats, qui devra définir, si les torons de preuves, présentés individuellement ou conjointement, permettent de tresser un cordon assez solide comme l'appui des accusations de violation des règles antidopage dans chaque cas individuel»* (p. 35–36).

4.2. Attribution imaginée dans le Deuxième rapport de R. McLaren des sentiments, des émotions, des motivations et des intentions aux figurants

Le Deuxième rapport de R. McLaren contient de nombreuses affirmations sur les sentiments, les émotions, les motivations et les intentions, les idées des gens concrets, présumés étant vrais, sur lesquels R. McLaren ne pouvait et ne peut savoir quoi que ce soit, ainsi que sur les actions d'un certain nombre de sujets, qui ne sont aucunement justifiées par les preuves, ou alors ces preuves sont falsifiées ou

manifestement insuffisantes. Assez souvent R. McLaren attribue aux organisations les qualités anthropomorphes, propres à la personnalité humaine indépendante.

Citons les exemples suivants (leur grande partie se trouve dans le Chapitre 4 du Deuxième rapport de R. McLaren, dont certaines parties sont écrites, plutôt, dans un style publiciste et représentent des spéculations sans fondement, présentées par R. McLaren comme des affirmations sur les événements, ayant eu lieu en réalité):

«De l'avis du Ministère des Sports, cela était inadmissible, puisqu'avec le directeur étranger il serait difficile de poursuivre les manipulations systématiques et les dissimulations des résultats du contrôle de dopage» (p. 49);

«... le Ministre des sports actuel Vitaly Mutko a renommé Rodchenkov directeur, étant pleinement informé et satisfait de son expérience personnelle» (p. 50);

«L'introduction de l'ABP et la connaissance du docteur Rodchenkov sur les élaborations de révélation des métabolites à long terme lors de la prise perorale du Turinabol, combinées avec l'absence de discipline dans le milieu des entraîneurs et des athlètes, ont contribué au fait que le Ministère des Sports de la Fédération de Russie (MdS) s'est rendu compte du caractère risqué et de la vulnérabilité pour les investigations du modèle de dopage décentralisé, utilisé "sur les lieux"» (p. 62);

«Pour le Ministère des Sports c'était de plus en plus évident qu'il fallait changer les méthodes existantes d'utilisation des produits dopants. Le contrôle d'utilisation des produits dopants devrait être centralisé, et depuis 2012, le Ministère des Sports travaillait dur pour accoutumer les athlètes à prendre un "cocktail"» (p. 63);

«Le laboratoire a compris que c'est une bombe à retardement potentielle» (p. 66);

«Le laboratoire a agi sur l'hypothèse» (p. 67);

«L'élaboration d'une méthode d'enlèvement indétectable des capsules des éprouvettes B est devenue la priorité» (p. 70);

«Il y avait une conscience de ce fait que l'absence d'un modèle centralisé d'utilisation des produits dopants et la compréhension insuffisante par les entraîneurs et les consultants médicaux qui travaillaient longtemps, des questions liées au passeport biologique de l'athlète, portaient les risques de la violation des règles antidopage» (p. 80);

«À travers les canaux du Ministère des Sports, du FSB et du directeur du Laboratoire de Moscou, il a été décidé de déterminer comment faire pour enlever et refermer les capsules de façon indétectable» (p. 81);

«À cette époque-là, les médias soupçonnaient aussi ce qui se passe dans l'athlétisme russe au cours de cette période» (p. 80).

4.3. Conjectures sous forme de suppositions et hypothèses

Le Deuxième rapport de R. McLaren contient la multitude de conjectures sous forme de suppositions mal fondées, y compris, dans le subjonctif, qui ne sont pas étayées par des preuves et ne peuvent pas être eux-mêmes la preuve de quoi que ce soit.

Voici quelques-unes de la pluralité d'exemples identifiés de ces conjectures: *«Il n'y a aucune conclusion sur le résultat défavorable de l'analyse («AAF»), mais celle-ci,*

probablement, serait apparue, si le Laboratoire de Moscou avait terminé le travail analytique» (p. 41); «*La Personne indépendante a fixé un échantillon d'un sportif-haltérophile, qui peut, probablement, contrevenir à l'article 2.1. du Code de l'AMA*» (p. 21).

Ce genre de conjectures dans le Deuxième rapport de R. McLaren sont conçues pour remplacer les preuves convaincantes attendues et, par conséquent, à camoufler, faire légèrement invisible l'absence des faits réels et des arguments pertinents.

Conclusions

Le Deuxième rapport de R. McLaren du 9 décembre 2016 «L'investigation de l'Agence mondiale antidopage (AMA) des allégations des athlètes russes de l'Olympiade de Sotchi de l'utilisation des produits dopants» est basé en grande partie sur des informations non vérifiées et peu fiables, sur des données falsifiées à un fort degré. Le rapport indiqué se caractérise par l'absence de preuves et le caractère sans fondement de la plupart de ses affirmations, manifestés clairement, par l'utilisation des approches de manipulation, contient les nombreuses contradictions, désaccords et conjectures, les affirmations arbitrairement imaginées et fausses, a le caractère préconçu des évaluations et de ses conclusions finales. Il faut raisonnablement reconnaître le rapport appelé de R. McLaren, en général, à juste titre, comme préconçu, non étayé, et en grande partie, falsifié et délibérément faux, ainsi que reconnaître ses conclusions – comme non correspondantes à la réalité.

Compte tenu de ce qui précède, il faut reconnaître les conclusions du Deuxième rapport de R. McLaren du 9 décembre 2016 «L'investigation de l'Agence mondiale antidopage (AMA) des allégations des athlètes russes de l'Olympiade de Sotchi de l'utilisation des produits dopants» comme juridiquement minimales, et comme suite, ledit rapport ne peut pas être utilisé juridiquement et raisonnablement à titre de base et d'argumentation de l'utilisation de tout type de mesures restrictives et répressives en ce qui concerne les athlètes russes, les organisations sportives et les équipes nationales, en particulier, – il ne peut pas avoir la valeur préjudiciable pour ces objectifs et actions.

Le 22/12/2016

Ponkin Igor Vladislavovitch, Docteur ès sciences juridiques, professeur à la chaire de l'administration publique et municipale à l'Institut de la fonction publique et de l'administration publique de l'Académie russe de l'Economie nationale et de l'Administration publique auprès du Président de la Fédération de Russie, Professeur d'État (Moscou, Russie)

Redkina Alena Igorevna, Doctorat en Droit, expert du Consortium de spécialistes en droit sportif (Moscou, Russie)